

**MAIRIE
DE
COMBON**

ARRÊTÉ N° 2026/052

**PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE
Madame JOUBAUD Kéréna, foodtruck « La roulotte des saveurs »
Du 13/04/2026 au 31/12/2026**

Le Maire de la commune de Combon,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2212-13, L 2213-1 à L 2213-5 ;

Vu le code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande d'autorisation de stationnement faite par Madame JOUBAUD Kéréna pour l'emplacement temporaire d'un foodtruck de produits alimentaires ;

ARRÊTE

Article 1

A compter du 13/04/2026 et jusqu'au 31/12/2026, tous les lundis de 15h00 à 18h00, Madame JOUBAUD Kéréna est autorisée à stationner un véhicule de type « foodtruck » sur les places de parking situées devant la mairie de Combon, dans le cadre d'une activité ambulante de vente de produits alimentaires.

Article 2

Madame JOUBAUD Kéréna sera tenue de veiller à stationner sur les places de parking dans le strict respect de la sécurité publique et du code de la route.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur. Madame Elizabeth JEAN, maire de Combon, et Madame JOUBAUD Kéréna sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4

Conformément à l'article R-102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen – 53 Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame JOUBAUD Kéréna
- La gendarmerie de Brionne

Fait à COMBON, le 10/04/2026.

Elizabeth JEAN

Maire de Combon

Affiché le : 10/04/2026

